

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 FEVRIER 2015 Procès Verbal n° 1

Clubs représentés : Bowlmaster, Delva, ILB, Clovis, Les Alliés, Les Bassins, Liège Guillemins, Lions Team Royal Bowl, Mouscron, Namur, New Carré d'As, Phoenix, Royal BC Tournai, Sambreville, SPL, Team Bowl S, The flint, Themis, Waterloo Lions, Yaka

Excusés : X'Team, Paraskebowl

Absents : Amboc

Début: 20h15

Le président ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres présents.
Il remercie T. Thomaes pour la mise à disposition d'une salle ainsi que les membres qui se sont déplacés à Namur.

1. Approbation du PV de l'AG constitutive

Le président fait la lecture du PV de l'AG constitutive et demande l'approbation à l'Assemblée.
PV approuvé à l'unanimité.

2. Rapport du coordinateur sportif et approbation

Le coordinateur sportif fait la lecture de son rapport pour l'année écoulée.
Il insiste sur la nécessité que chaque club ait un referee et annonce l'organisation d'un interclub d'été.
La formule définitive n'a pas encore été décidée mais plusieurs pistes sont explorées.

Des questions sont posées par l'Assemblée.
Question : cet interclub sera-t-il régional ou national ?
Réponse : régional.
Question : cet interclub sera-t-il déjà organisé cet été ?
Réponse : probablement oui.

L'Assemblée n'ayant plus d'autres questions, le président demande l'approbation du rapport.
Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport tel que lu est annexé au présent PV.

3. **Rapport de la trésorière (bilan et budget) et approbation**

La trésorière distribue le bilan de l'année écoulée ainsi que le budget pour 2015. Elle explique les différents postes aussi bien du bilan que du budget.

Le montant élevé de la rubrique « championnats de l'aile » est dû au fait que le championnat 2013/2014 ainsi que celui de la saison 2014/2015 ont été organisés la même année.

Les dépenses « formations » sont faibles car peu de formations ont été réalisées en 2014.

Ce poste devrait être plus important en 2015 car plusieurs formations sont prévues. Le budget 2015 comporte une rubrique « formation et promotion » et « multimédia ». La justification de ces rubriques est que des actions de promotion sont prévues en 2015 ainsi que la création d'un nouveau site (multimédia).

L'aile attend également encore le versement de 6.000 euros de la part de la coupole, représentant une partie de la rétrocession sur les cotisations des membres. L'accord était de 3,50 euros par membre et d'un montant fixe de 6.000 euros.

La trésorière explique la formule qui sera appliquée dorénavant en ce qui concerne les rétrocessions de cotisations de la coupole. Il a été décidé que chaque aile recevrait 9 euros par membre inscrit. Dans le cas de l'aile francophone, il devrait s'agir d'un crédit de plus ou moins 9.000 euros.

Actuellement, les frais de secrétariat sont supportés par la coupole, raison pour laquelle ce poste n'existe pas sur le bilan ni sur le budget.

Les frais administratifs sont donc très limités, puisque seuls les frais de réunions sont pris en charge par la FSBF.

Au sujet des frais de secrétariat, une question est posée concernant les éventuels subsides de l'ADEPS qui sont liés à l'obligation d'avoir du personnel rémunéré.

La réponse est : étant donné que l'aile flamande a le même problème, il est prévu que dans le futur, les frais de secrétariat soient partagés entre les 2 ailes, si nécessaire. A l'heure actuelle, les contacts avec l'ADEPS sont très compliqués et cette solution ne pourra être envisagée qu'une fois les accords avec l'ADEPS signés.

L'Assemblée n'ayant aucune autre question, le président demande l'approbation du rapport financier.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

4. **Rapport du président et approbation**

Le président fait la lecture de son rapport et donne quelques explications concernant les démarches déjà accomplies.

Une question est posée par l'Assemblée.

Question : quelles sont les raisons de la démission de F. Makukatin ?

Réponse : un manque de dialogue et de concertation entre certaines instances de la FSBF et de la FSBB ont amené Freddy à se retirer.

Améliorer cette situation sera l'une des tâches prioritaires de l'année 2015.

L'Assemblée n'ayant aucune autre question, le rapport est soumis à l'approbation.

Le rapport du président est approuvé à l'unanimité.

Le rapport est annexé au présent PV.

5. Remplacement d'un administrateur et approbation

Le président explique les circonstances concernant la démission d'André Van der Borgh et comment et pourquoi le Comité d'Administration a fait appel à Pierre-Yves Gonze.

Ce dernier est le premier à avoir obtenu le plus de voix après les candidats élus, de plus il est candidat d'un centre non encore représenté au sein du CA et ancien administrateur de la FSBB.

Aucune mesure n'a encore été prise pour le remplacement de F. Makukatin, étant donné que sa démission a été remise une semaine plus tôt, que le Comité d'Administration n'a pas encore eu le temps de se réunir pour trouver une solution et que le délai était trop court pour faire appel à des candidatures à présenter à l'occasion de cette AG, qui ne pouvait pas être reportée.

De plus, les statuts obligent à organiser une AG dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année civile et pour une question pratique, il est préférable que cette AG se tienne avant l'AG de la FSBB, qui est planifiée pour le 23 février.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le président met aux votes l'élection de PY Gonze.

Résultats du vote : 17 pour, 1 contre, 2 votes blancs

PY Gonze est élu administrateur de la FSBB.

L'Assemblée n'ayant plus d'autres questions, le Président lève la séance à 21h10.

Gullo Rosalia
Secrétaire FSBB